



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



# Convention territoriale cadre du **Pays Sisteronais-Buëch**

## 2007-2009

---

*L'Etat et le Pays conviennent de conclure une convention territoriale cadre, qui pourra accueillir le Conseil régional et les Conseils généraux, comprenant un bilan de l'action passée et les orientations stratégiques pour la période 2007-2009.*

*Des conventions annuelles de programmation financière suivront (ouvertes aux partenaires) avec un double objectif d'identification des crédits de chacun sur les opérations et de récapitulation des interventions publiques sur le territoire, dès lors qu'elles participent à la réalisation des objectifs prioritaires du Pays.*

---

Décembre 2007

**Entre les soussignés:**

**L'Etat**, ayant son siège Préfecture de région, bd Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20, représenté par Monsieur Michel SAPPIN, Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur,

Et

**Le Pays du Sisteronais-Buëch**, ayant son siège 1, place de la République à Sisteron, représenté par Monsieur Bruno LAGIER, agissant en qualité de Président de l'association du Pays, dûment habilité par délibération.

**Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985**, relative au développement et à la protection de la montagne;

**Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995** modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment son article 22 ;

**Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999** modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et notamment ses articles 25, 26 et 30;

**Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003** relative à l'Urbanisme et à l'Habitat et notamment son article 95 ;

**Vu la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales;

**Vu le Contrat de projets Etat- Région** signé le 20 mars 2007 ;

**Vu le Programme Opérationnel FEDER** approuvé par la commission européenne le 19 novembre 2007 ;

**Vu le Programme de Développement Rural Hexagonal** approuvé par la commission européenne le 19 juillet 2007 ;

**Vu la charte du Pays Sisteronais-Buëch** examinée par le Conseil de développement et approuvée par les membres de l'Association Pays en date du 25 juillet 2002 ;

**Vu l'arrêté préfectoral de reconnaissance du périmètre définitif** du Pays du Sisteronais-Buëch en date du 27 juillet 2004;

**Vu le Contrat de Pays** signé le 21 avril 2005

**Vu l'avenant « Foncier, Habitat, Logement »** du Contrat de Pays, signé le 11 décembre 2006

**Vu l'avenant « Emploi, Formation et Insertion »** du Contrat de Pays, signé le 11 décembre 2006

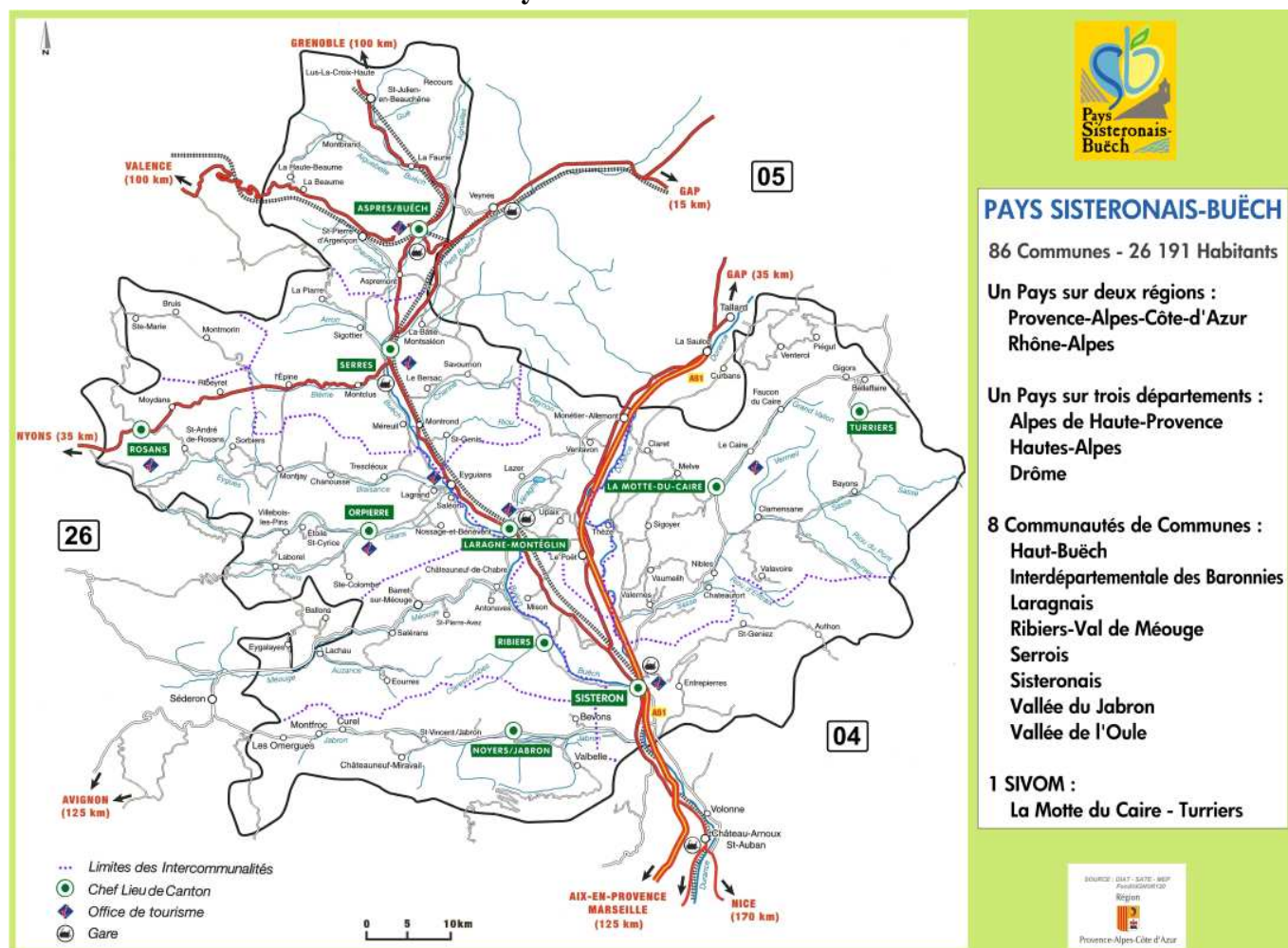
Par la présente Convention Territoriale Cadre, il est convenu ce qui suit entre les signataires :

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE .....	4
ARTICLE 2 – BILAN DE L’ ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE .....	4
ARTICLE 3 – GOUVERNANCE DU PAYS .....	10
ARTICLE 4 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PAYS SISTERONNAIS-BUËCH	11
ARTICLE 5 – ARTICULATION ENTRE LA CONVENTION DE PAYS ET LES AUTRES PROGRAMMES .....	14
ARTICLE 5 – INGENIERIE DES PROJETS OPERATIONNELS .....	16
ARTICLE 6 – MODALITES DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION .....	17
ARTICLE 7 – DUREE ET CONDITIONS D’ APPLICATION .....	17
ARTICLE 8 – REVISION .....	17
ARTICLE 9 – RESILIATION.....	17

## ARTICLE 1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

### Le Pays Sisteronais-Buëch



## ARTICLE 2 – BILAN DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2004-2006

### 2.1 EVALUATION QUALITATIVE

#### La stratégie de développement du Pays

La stratégie de développement, formulée dans la Charte et le Contrat de Pays, correspond à l'agencement de l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser le projet de territoire. Ces moyens sont déclinés en objectifs stratégiques, mesures et actions. La stratégie de développement traduit les enjeux de développement global du projet de territoire.

L'évaluation de la stratégie de développement s'appuie sur la méthode éprouvée des graphes d'objectifs, (voir annexe 1). Cette méthode visuelle a permis de faire apparaître les différents liens entre objectifs à atteindre et moyens mis en œuvre. Ainsi, il ressort que le développement du territoire ne s'appuie pas sur des actions isolées mais bien sur un ensemble de projets coordonnés ayant une finalité commune.

Dans l'exécution du Contrat, aucun objectif, aucune mesure ou action ne sont restés « orphelins ». Cependant, à la vue du nombre d'actions portées en rapport aux mesures correspondantes à chaque objectif, il se dégage une première forme de hiérarchie. En effet, il apparaît que les mesures correspondant au premier objectif (« Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire ») ont été les plus nombreuses.

Le second objectif (« Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité ») a lui aussi été au cœur des actions de la démarche. Toutefois, les résultats sont plus mitigés, notamment en ce qui concerne les volets « environnement » et « amélioration de l'offre de logement ».

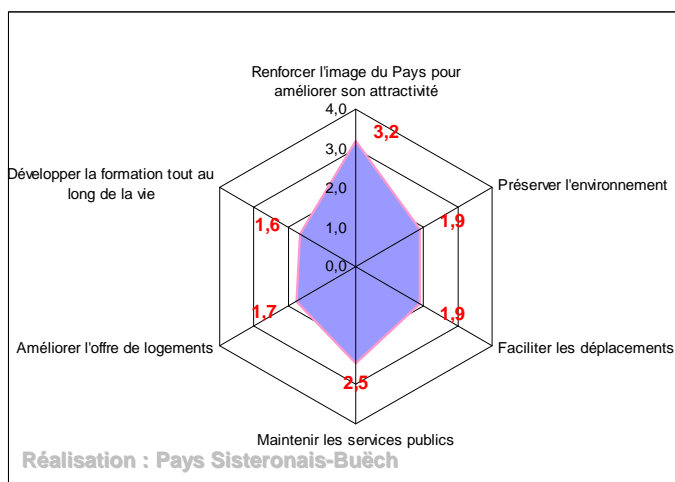
Le dernier objectif (« Renforcer la cohésion du Pays ») inscrit au Contrat, fut certainement le plus long à mettre en place. Malgré tout, les actions menées par le Pays ont finalement porté leurs fruits avec plusieurs actions nouvelles et structurantes pour le territoire.

## L'impact du Contrat sur le territoire

Mesurer les impacts du Contrat de Pays, c'est évaluer ses effets à long terme sur les composantes économiques, sociales et environnementales du territoire. Ce point est d'autant plus important que le Contrat est mis en œuvre non pas pour lui-même mais pour les effets que l'on en attend et les changements auxquels il contribue.

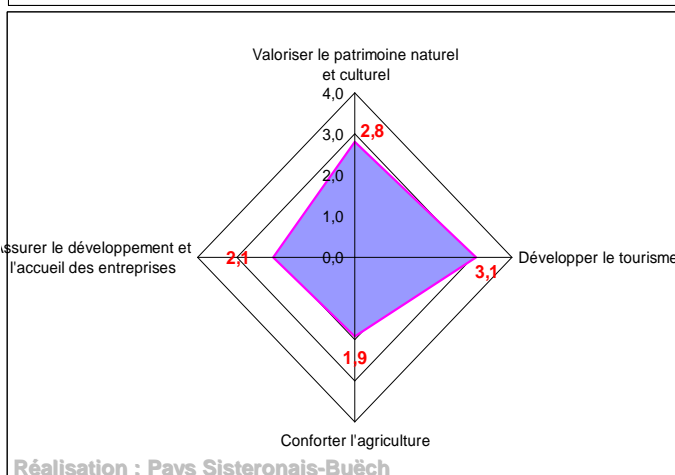
Suivant une démarche dite sensible, une enquête auprès des élus, techniciens et membres du Conseil de développement a été menée afin de recueillir leur « sentiment » sur les effets du contrat sur le territoire suivant la grille d'appréciation suivante.

<i>Signification des appréciations</i>	
<b>Appréciation de 1 à 4 :</b>	
<b>1 = Médiocre</b>	.....▶ n'a pas atteint l'objectif
<b>2 = Passable</b>	.....▶ a péniblement atteint l'objectif
<b>3 = Moyen</b>	.....▶ a atteint l'objectif
<b>4 = Bon</b>	.....▶ a atteint l'objectif sans aléas



Il apparaît que le Contrat de territoire a permis de répondre avec une relative efficacité à 5 des 10 objectifs stratégiques pour le territoire, qui sont ceux de la Charte du Pays. Dans l'ordre, **le Pays a ainsi réussi à agir de manière efficace pour :**

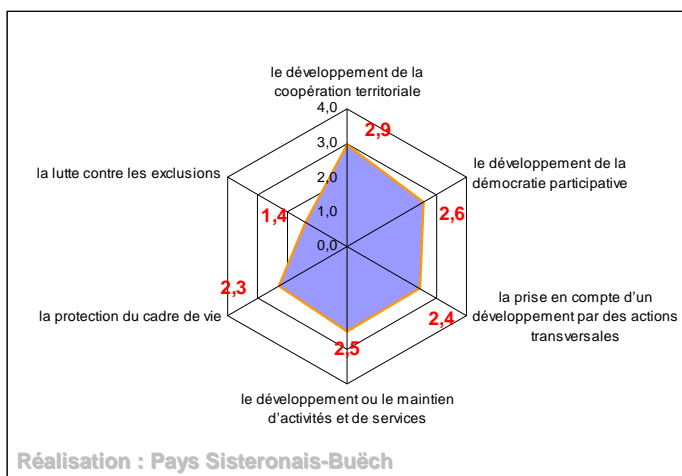
- améliorer son image et son attractivité,
- développer le tourisme,
- valoriser son patrimoine,
- maintenir les services publics,
- assurer le développement et l'accueil d'entreprises.



Les questions de formation, de logement, de mobilité, d'environnement et d'agriculture n'ont pas connu le même « succès ». Toutefois, elles n'ont pas été omises dans le programme d'actions du Pays. Il s'agit en fait plus d'un échec relatif à la nature et à la qualité des projets qui avaient trait à ces questions. Aussi, compte tenu de l'importance de ces sujets, il ne semble pas opportun de remettre en cause ces objectifs pour la future contractualisation.

## Impact du Contrat de Pays sur six objectifs clés

Mesurer l'impact du contrat c'est aussi analyser ses impacts sur ses objectifs propres. Il s'agit alors autant d'évaluer le rôle du contrat de Pays que le rôle des structures en appui du Pays pour remplir ces différents objectifs.



Suivant le même principe que précédemment, une démarche dite « sensible » a été mise en place pour recueillir la perception que peuvent avoir les acteurs du territoire de l'efficacité du contrat pour le territoire.

D'une manière générale, il ressort de ce tableau **un sentiment de réussite partielle**. **Le développement de la coopération intercommunale apparaît comme le point fort**, les autres objectifs sont perçus comme correctement efficaces.

Seul point négatif, la *lutte contre les exclusions*, (aide à la personne, égalité

homme femme), qui ne semble pas avoir été suffisante. Autre point important, le Conseil de Développement, à travers *le développement de la démocratie participative* recueille une note satisfaisante.

**Sans avoir été idéal, le cadre du contrat de Pays, a donc permis au Pays Sisteronais-Buëch de développer une politique cohérente pour le territoire.**

## Développement de la Démocratie Participative

La participation du plus grand nombre au projet de développement du Pays a été actée dès l'origine du Pays Sisteronais-Buëch. Les travaux et contributions, pilotés par le Conseil de développement, sont des éléments clés de la démarche de Pays. Celle-ci doit s'appuyer sur un groupe de réflexion et/ou des groupes de travail d'experts dont le Conseil de développement est un foyer.

Elément indissociable de la politique du Pays Sisteronais-Buëch, le Conseil de développement c'est :

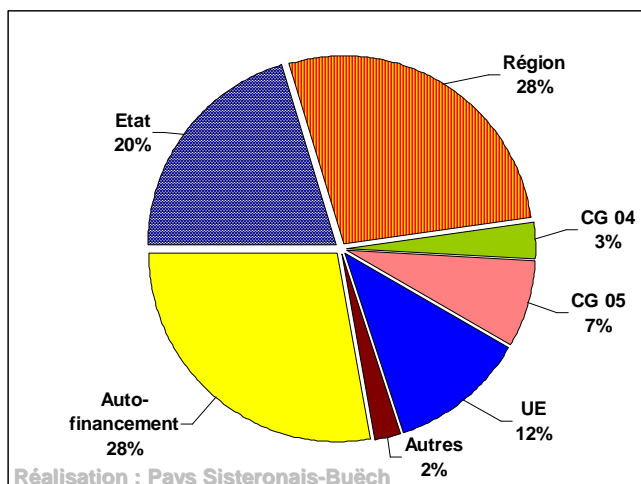
- un « noyau dur » de 16 membres effectifs,
- un rôle de Comité d'experts,
- une plus value pour les projets structurants du territoire,
- un espace peu investi par les élus locaux.

**Son activité est directement liée à celle du Pays**, mais il lui a fallu deux années pour retrouver toute sa place et son rôle dans l'animation du Pays.

## **2.2 EVALUATION QUANTITATIVE**

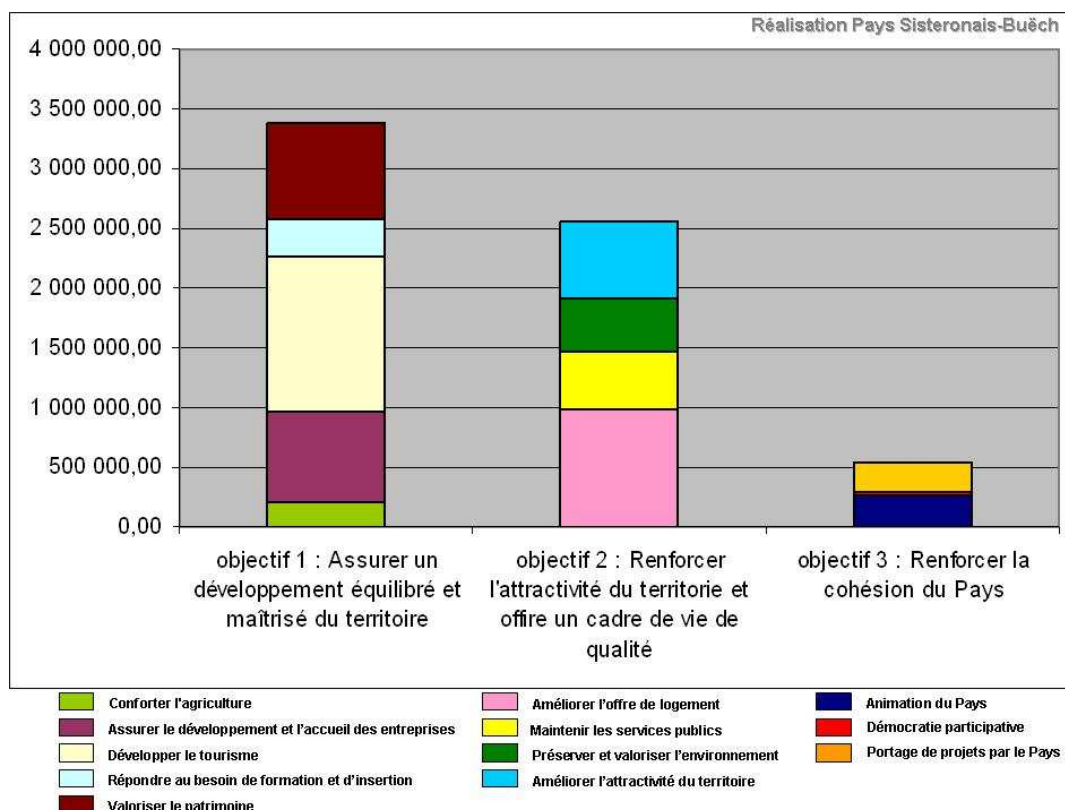
Pour le Contrat 2004-2006, il avait été attribué un montant de **9 599 758 €** pour financer le programme d'actions du Pays (*voir annexe2*). Sur cette période, ce sont en fait **6 500 987 €** qui ont été engagés par l'ensemble des partenaires pour financer les projets de développement du Sisteronais-Buëch.

## Répartition des crédits engagés par partenaire



La répartition des financements est à l'image des ambitions du contrat de Pays. Avec **une participation Etat – Région qui s'élève à la moitié des crédits engagés** et une faible intervention des crédits européens (à peine 12 %), le territoire a dû assumer un autofinancement important (28%). Les Conseils généraux sont intervenus à hauteur de 10%, avec une part plus importante pour le Département des Hautes-Alpes (7%). Enfin, le poids de **l'investissement privé est négligeable** avec seulement 2 % des montants engagés.

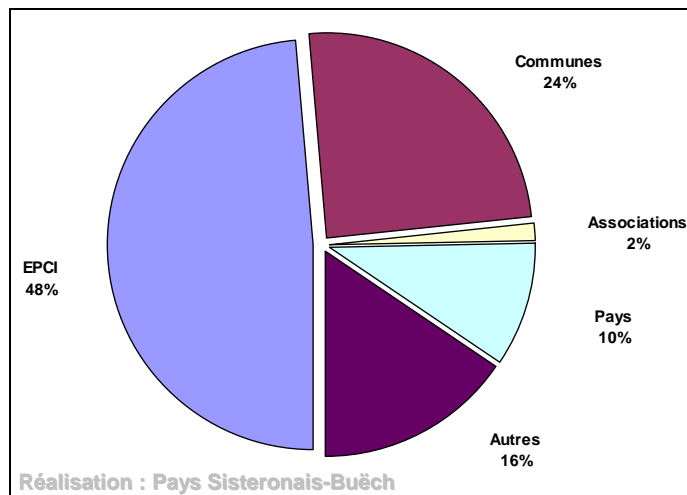
## Répartition des crédits par objectif stratégique



Sur les trois objectifs stratégiques du contrat, deux accaparent à eux seuls près de 6 millions d'euros. Avec **3,4 millions d'euros, l'objectif n°1 – Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire** – domine largement le programme d'actions du contrat 2004-2006. L'objectif n°2 – *Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité* – a, lui, occupé 2,6 millions d'euros, contre 0,5 millions pour l'objectif n°3 – *Renforcer la cohésion du Pays*.

Les mesures « **développer le tourisme** » (1,2 millions d'euros) et « **améliorer l'offre de logement** » (1 millions d'euros) sont celles qui ont mobilisé le plus de crédits. Les premiers crédits alloués spécifiquement à la « **Démocratie participative** », n'ont été obtenus qu'en 2006, ce qui explique leur faible importance sur ce graphique.

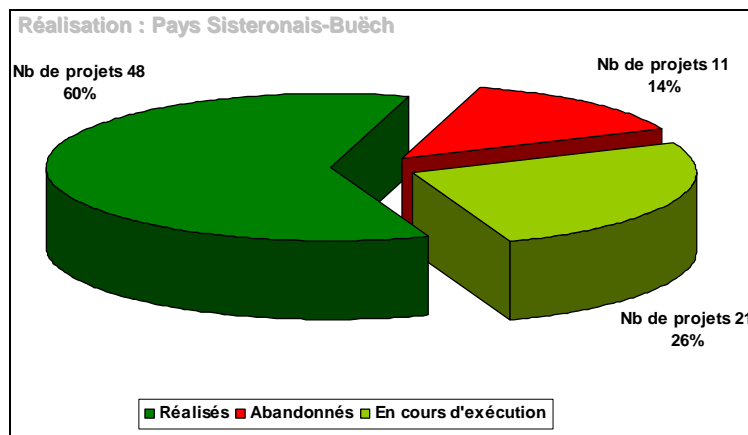
Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires



Le constat qui ressort de cette répartition des crédits engagés demeure la **forte intégration des EPCI dans le contrat**. En ce sens, le Pays a rempli son rôle de développement de la coopération intercommunale.

Autre point clé, la part des crédits engagés auprès de porteurs privés (hors associatif) est sans rapport avec leur investissement. Ceux-ci ont bénéficié de 16% des crédits engagés alors même qu'ils n'ont contribué qu'à 2% du financement total du contrat.

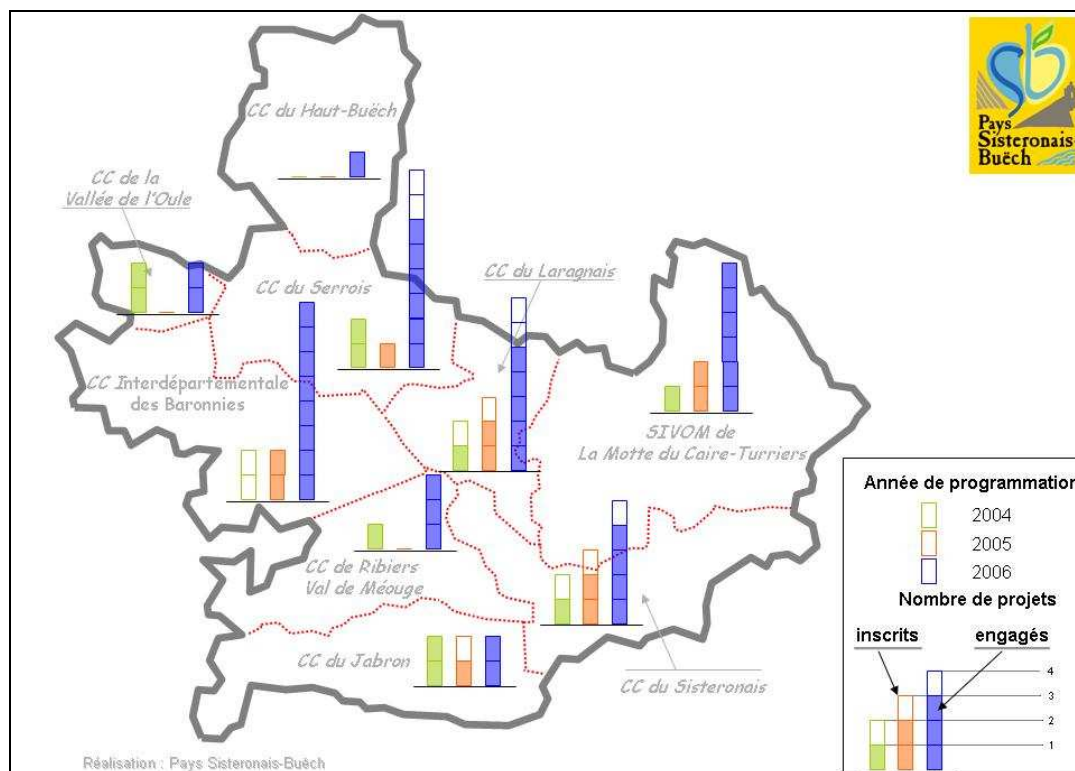
### Etat d'avancement des projets inscrits



Sur les **80 projets** inscrits au Contrat, à la fin 2006, **48 projets ont été réalisés** et **21 sont toujours en cours de réalisation en 2007**. Seuls 11 projets ont été abandonnés.

Le contrat a permis de **mettre en œuvre 86 % des projets** qu'y lui incombait. A ce jour, **un quart des projets inscrits au contrat se poursuit**, ce qui révèle la vitalité du territoire.

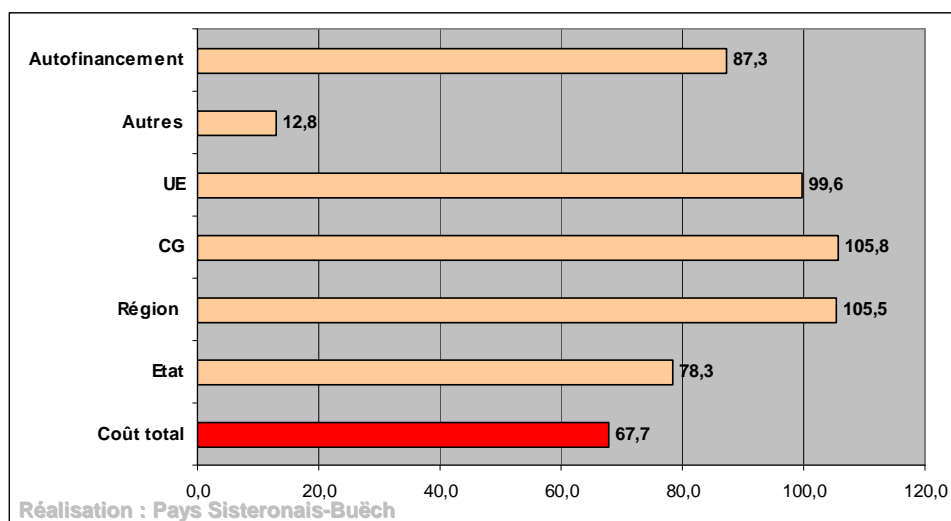
## Localisation géographique des projets au sein du Pays



Comme le montre cette représentation cartographique, on se rend compte de la **montée en puissance du nombre de projets** sur l'ensemble du territoire. Partout, le **saut quantitatif et qualitatif s'opère en 2006** : avec plus de projets inscrits et plus de projets réalisés.

Il s'en dégage une bonne perception de la **dynamique créée par le contrat**. Au fil de son exécution, les territoires se sont saisis du contrat pour porter leurs projets d'aménagement.

## Taux d'engagement des crédits



Si d'un point de vue global, le taux d'engagement financier du contrat s'élève à 67,7 % des crédits initialement inscrits, on constate **des disparités non négligeables entre partenaires**. Cette situation s'explique par le rééquilibrage des plans de financement entre les différents partenaires. En effet, lors de l'inscription des projets au contrat les coûts totaux affichés et les cofinancements annoncés n'étaient pas équilibrés. Aussi, lors de la réalisation de chaque projet, il y a eu un **rééquilibrage entre le coût réel des projets et la répartition financière entre les différents partenaires**.

D'autre part, la **montée en puissance des politiques sectorielles de la Région**, prédominante dans le contrat du Pays Sisteronais-Buëch, et la **non réalisation de certains projets** viennent renforcer cette situation. Ainsi, on comprend mieux pourquoi le Conseil régional et les Conseil généraux sont intervenus plus que prévu, et pourquoi la part des autres partenaires a baissé.

### Montant des investissements générés par le Contrat de Pays

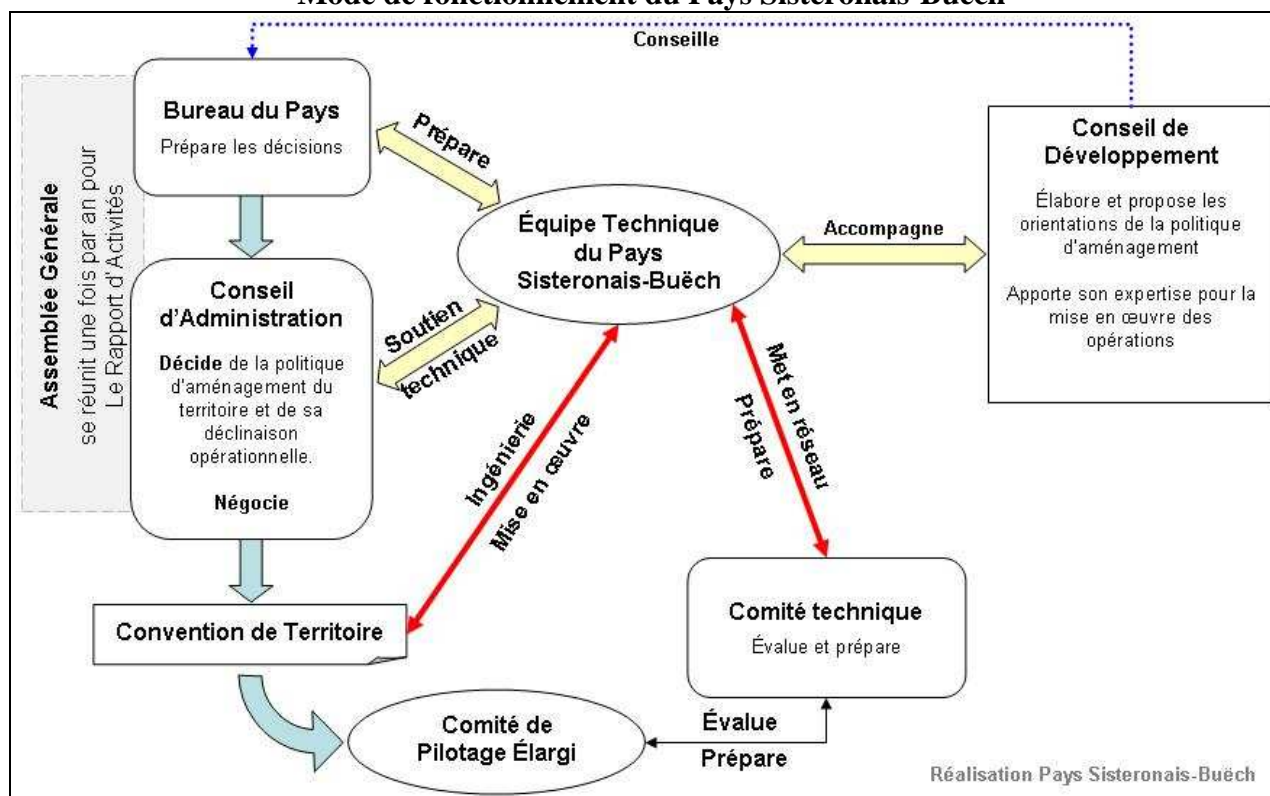
Montant des investissements générés pour 1 euro investi	2004	2005	2006	Moyenne du Contrat
	4 €	3 €	3 €	3 €

Le contrat de Pays a permis de générer **3 € par euro investi** par les acteurs du territoire (EPCI, Communes et / ou privés). Malgré la différence entre les montants attribués et engagés, le contrat a réussi à maintenir l'effet de levier financier escompté.

## ARTICLE 3 - GOUVERNANCE DU PAYS

### 3.1 Description du système de gouvernance

#### Mode de fonctionnement du Pays Sisteronais-Buëch



Dans le cadre de son fonctionnement, l'association du Pays Sisteronais-Buëch articule son fonctionnement autour d'un triptyque élus – société civile – techniciens. **Le travail des élus, au sein du Bureau et du Conseil d'Administration (C.A.) du Pays est primordial.** Le C.A. assure la définition des orientations générales du Pays et constitue les différents comités de pilotage des actions portées. Structure souple, facilement mobilisable, **le Bureau permet d'exécuter les décisions** prises au C.A. et ainsi de maintenir les élus informés régulièrement de l'état d'avancement des projets. La mobilisation des élus n'est pas évidente car ces derniers sont régulièrement sollicités par différentes instances en plus du Pays. D'autre part, les élus locaux perçoivent le Pays comme un échelon supplémentaire dont ils ne comprennent pas toujours l'utilité.

La préparation du travail des élus est assurée par les techniciens du Pays en collaboration avec les techniciens des EPCI, qui au travers des *comités techniques* ont établi une méthode de travail efficace. En ce sens, ils permettent à la fois des échanges constructifs, une mutualisation des énergies et une réelle plus value sur la coordination de projets.

Enfin, les techniciens du Pays assurent l'animation du Conseil de développement en étroite collaboration avec son Président. Actuellement, le technicien en charge de l'animation du Conseil de développement est aussi responsable du projet de Pays. Ces deux missions parallèles apparaissent difficiles à mettre en œuvre dans la pratique, le technicien devenant à la fois juge et partie. D'autre part, le contexte d'exécution du contrat de territoire n'a pas permis au Conseil de Développement de prendre toute sa place, et de se positionner en véritable force de proposition. Cette situation renforce « l'isolement » du Conseil de développement, qui a tendance à fonctionner en parallèle des instances décisionnelles du Pays, où il n'est pas représenté (si ce n'est à travers le technicien). Ceci a changé récemment car le Conseil de développement, longtemps cantonné à un rôle consultatif, a su gagner la confiance des élus qui ont décidé de le faire siéger au Conseil d'Administration.

### **3.2 Relations interterritoriales**

Depuis sa création, le Pays Sisteronais-Buëch travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques des intercommunalités. L'institution des Comités techniques est primordiale dans la mise en œuvre de la politique Pays sur le territoire, car les EPCI sont les meilleurs relais de cette approche territoriale. Cette proximité a permis de faire émerger de nombreux projets pilotés par les intercommunalités, allant même jusqu'à créer des regroupements entre ces structures pour le pilotage de certains projets. D'autre part, le Pays peut venir, ponctuellement, en aide aux EPCI pour soutenir les équipes techniques sur certains projets (accompagnement technique, conseil, AMO...).

Le Pays Sisteronais Buëch souhaite valoriser ses actions partenariales avec d'autres Pays. Une réflexion a déjà été menée avec le Pays Gapençais sur la Télésanté. Elle a abouti à une rencontre avec les quatre Pays du Département des Hautes-Alpes. Des suites pourraient être données à cette première rencontre pour l'année 2008. D'autre part, des projets de coopération inter pays pourraient voir le jour dans les prochaines années.

Dans le cadre du programme LEADER+ 2000-2006, le Pays Sisteronais-Buëch et le Pays *Une Autre Provence* ont constitué un GAL autour du projet de création du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies. Le GAL des *Préalpes Provençales* avait pour objectif de fédérer et de créer des habitudes de travail entre les équipes techniques des deux Pays afin de permettre l'émergence du projet de PNR. Cet objectif est atteint puisqu'en octobre 2007, le syndicat mixte de préfiguration du PNR des Baronnies Provençales a vu le jour. Il a pour mission première d'élaborer la charte qui permettra la reconnaissance de son périmètre. En attendant, le Pays Sisteronais-Buëch et le Pays *Une Autre Provence* ont pris contact avec le syndicat afin de définir les méthodes de travail et les moyens de mise en œuvre d'une coopération entre les trois structures. A ce jour, il nous est encore impossible de donner un modèle d'organisation de cette coopération entre les Pays et le futur PNR. Cependant, ce travail demeure une priorité pour chacune des trois structures.

## **ARTICLE 4 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PAYS SISTERONAI-S-BUËCH**

Les orientations stratégiques et les objectifs présentés ci-après dans le cadre du projet de la convention de Pays pour la période 2007- 2013, demeurent les mêmes que pour le précédent Contrat de territoire 2004-2006. Suite aux résultats déterminés par l'évaluation du précédent Contrat, les communes et leurs groupements, représentés à travers l'association du Pays Sisteronais-Buëch, et l'Etat s'accordent à poursuivre leurs actions autour de trois orientations stratégiques :

- assurer un développement économique équilibré du territoire,

- renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité,
- renforcer la cohésion du Pays.

A travers elles, le Pays doit s'efforcer de mettre en avant, de manière transversale à l'ensemble des projets, les thématiques suivantes : les T.I.C., le Développement Durable et la mobilité.

## 1. Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire

### *Axe 1.1 Assurer le développement et l'accueil des entreprises*

Le **maintien des activités** existantes et **l'accueil de nouvelles activités** (PME/PMI et TPE, artisans et commerçants) constituent un enjeu déterminant pour **redynamiser et asseoir la compétitivité économique du territoire**, dans une perspective de création d'emplois pour les habitants du Pays. L'accueil de nouvelles entreprises passe par des actions innovantes que l'on retrouve à différentes étapes.

- **une offre foncière adaptée** par la création, l'extension et la requalification de Zones d'Activités,
- **la formation professionnelle** par le développement de l'accès à la formation locale et professionnalisée, notamment pour les femmes,
- **l'accompagnement des demandeurs** d'emploi par le biais des structures existantes sur le territoire (EREF, RSP, ANPE...),
- **le développement des nouvelles technologies** par la mise en place de services, l'amélioration de l'accès aux informations par les TIC et le développement d'infrastructures (connexion réseau, etc.) performantes.

### *Axe 1.2 Développer le tourisme*

Le Pays a élaboré sa stratégie globale de développement touristique sur 5 ans, car le tourisme dans les Alpes du Sud apparaît comme une composante fondamentale des performances économiques locales. Dès lors, cette stratégie spécifique au Sisteronais-Buëch se décline en trois axes de développement :

- **le patrimoine et les terroirs** : dont l'itinéraire interactif du patrimoine rural (inscrit dans le PER) doit être une composante motrice et innovatrice,
- **la nature** : dans un cadre de vie et un environnement de qualité, le développement du Sisteronais-Buëch doit nécessairement se fonder sur l'ensemble de ses composantes naturelles (air, lumière, écosystèmes...),
- **les activités de plein air** : par le développement de filières d'excellence que sont le vol libre – notamment à travers l'accueil du Championnat du Monde d'Aile Delta de Châteauneuf-de-Chabre en 2009 (épreuve de qualification en 2008)–, l'escalade et les via ferratas, la randonnée (pédestre, équestre, VTT Cyclo...).

A travers ces axes stratégiques, le Pays doit **assurer une transversalité dans l'accompagnement** des acteurs locaux concernant les questions de **capacité de mise en oeuvre** « marketing/vente » (produits, actions de communication, centrale résa...) ; de **promotions et de circulation/échange de l'information** ; de **qualité de l'accueil et de l'hébergement** ; de **organisation et de mise en réseau des acteurs touristiques**.

### *Axe 1.3 Conforter l'agriculture*

Dans le Sisteronais-Buëch, l'activité agricole repose essentiellement sur deux types d'agriculture :

- intensif avec l'arboriculture et les grandes cultures irriguées,
- extensif avec l'élevage.

À la marge, il subsiste des productions locales (noix, tilleul, lavande...) qui sont le reflet d'une agriculture traditionnelle diversifiée. Depuis plusieurs années, des démarches de valorisation des

productions ont été impulsées par la reconnaissance de produits de qualité notamment autour de la pomme, de l'agneau et du fromage (IGP, Label Rouge, AOC). Parallèlement, trois communautés de communes (Serrois-Baronnies-L'Oule) se sont inscrites dans une démarche de site pilote d'agriculture durable.

Cependant, l'économie agricole reste fragile. Les enjeux pour le territoire sont structurels et conjoncturels. L'accompagnement de l'organisation des filières est nécessaire pour développer la qualité des produits et l'identification territoriale. Cette organisation permettrait une meilleure exploitation des débouchés locaux et faciliterait l'installation et la reprise des exploitations. La promotion des productions locales doit être assurée en confortant les initiatives existantes et en accompagnant le développement de nouveaux produits en poursuivant des objectifs de reconnaissance de la production, d'amélioration de l'image, de confortement de la filière agroalimentaire existante et de diversification de l'activité agricole.

#### *Axe 1.4 Valoriser le patrimoine*

Les spécificités patrimoniales du territoire forment l'un des ressorts de la compétitivité et de l'attractivité du Sisteronais-Buëch. La mise en œuvre du PER « Un itinéraire interactif dans le Pays Sisteronais-Buëch » constitue une première étape à l'échelle Pays de cette approche globale de gestion et de valorisation du patrimoine local.

Dans la continuité, il s'agit de développer des actions nouvelles de valorisation du patrimoine culturel dans un seul et même but : contribuer à la notoriété du territoire. En ce sens, la dimension territoriale des projets (intégrés à l'échelle du Pays) doit permettre d'ancrer et de faire émerger l'offre de services et d'actions culturelles innovantes.

## **2. Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité**

### *Axe 2.1 Maintenir les services (publics et au public) et faciliter les déplacements*

Globalement, l'espace est polarisé autour de 5 bassins de vie, 3 pôles majeurs (Sisteron, Laragne, Serres) et trois centres secondaires (Aspres sur Buëch, Rosans, La Motte du Caire). Le Pays Sisteronais-Buëch est un territoire rural faiblement peuplé avec une forte problématique mobilité.

Le maintien des services de proximité est indispensable pour la préservation de l'économie locale et d'un cadre de vie de qualité, dans un contexte qui évolue de plus en plus rapidement. Il s'articule autour de plusieurs actions :

- **lutter contre les disparités territoriales**, en accompagnant la reprise des commerces afin d'assurer la pérennisation de ces activités dans les centres bourgs et petits villages.
- **favoriser la mutualisation** de l'existant,
- **conforter et optimiser les services rendus**, en garantissant la pérennité d'un socle de services indispensables,
- **veiller à ce que l'offre et les besoins indispensables soient anticipés**, en prenant en compte les évolutions sociétales locales,
- **conforter le réseau de Maisons de Services Publics et un réseau d'EREF et RSP labellisés**, pour rendre plus lisible l'action de chacun.
- **Répondre aux besoins d'emploi, de formation et d'insertion** grâce à la présence permanente de l'ANPE à Sisteron et à l'implantation d'Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) sur le territoire (Laragne, Serres, La Motte du Caire). Ces structures assurent le lien entre les habitants et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Elles sont le relais des **dispositifs d'accompagnement de proximité** afin de favoriser **l'insertion professionnelle et sociale** des personnes les plus en difficultés. En ce sens, elles travaillent en collaboration avec la Maison de l'emploi de GAP et établissent la relation entre les acteurs du développement économique du territoire (employeurs locaux) et les demandeurs d'emploi.

### ***Axe 2.2 Améliorer l'offre de logements***

Au cours de la précédente contractualisation, le Pays a permis l'émergence de démarches en matière d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire. L'Etat et le Pays Sisteronais-Buëch devront ainsi veiller à la bonne mise en oeuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui entreront en phase opérationnelle au cours de la période conventionnée. A travers elles, il s'agit notamment de développer et promouvoir toutes actions en faveur de l'amélioration de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du Sisteronais-Buëch. A titre d'exemplarité, le Pays peut accompagner de la même manière des actions sur les espaces publics.

## **3. Renforcer la cohésion du Pays**

### ***Axe 3.1 Développer la coopération intercommunale et territoriale***

La création du Pays Sisteronais-Buëch, comme de l'ensemble des Pays, se fonde sur une nécessité d'optimisation de l'aménagement des territoires. En ce sens, le rôle premier du Pays réside dans le développement de la coopération territoriale. Celle-ci se fonde sur deux principes fondamentaux :

- **la mise en réseau des acteurs territoriaux** : à travers des Comités techniques, des réunions et concertations entre élus et élus et société civile, des projets transversaux, des actions de communication mutualisées..., le Pays doit renforcer les liens entre collectivités et acteurs locaux et permet de créer le socle nécessaire à la mise en oeuvre du projet de territoire.
- **le développement d'une approche globale et transversale des actions** : le Pays doit favoriser l'approche territoriale des projets. Celle-ci se fonde sur la mise en réseau des intercommunalités condition *sine qua none* à l'émergence d'un partenariat de projet commun. Sur la base de cette compréhension commune des enjeux du Sisteronais-Buëch, il est alors possible au Pays d'œuvrer au développement de partenariats avec d'autres territoires.

### ***Axe 3.2 Développer la démocratie participative***

Elément indissociable de la politique de Pays, le développement de la démocratie participative constitue un axe primordial dans la bonne marche du projet de territoire. La question de la vitalité du Conseil de développement du Pays apparaît par conséquent comme une dimension incontournable du succès de la démarche. A ce titre, le Pays Sisteronais-Buëch doit tout mettre en oeuvre pour conforter la place de la démocratie participative dans son fonctionnement. Ainsi, en plus de ses travaux de réflexion propres, le Conseil de développement doit être associé à l'ingénierie du Pays, notamment lors des études de faisabilité et/ou lors de la réalisation de schémas/plans d'actions territoriaux.

## **ARTICLE 5 - ARTICULATION ENTRE LA CONVENTION DE PAYS ET LES AUTRES PROGRAMMES**

D'une part, les partenaires territoriaux (l'Etat, la Région et les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes) conduisent, au sein ou en dehors du CPER, des politiques publiques territorialisées qui peuvent trouver leur place au sein des conventions de territoire. D'autre part, l'Union européenne offre des perspectives non négligeables d'implication avec les conventions de territoire.

A titre d'exemple, on peut citer la nécessaire articulation avec:

- les fonds structurels européens : FEADER, FEDER, FSE,
- le programme de coopération INTERREG, LEADER (interGAL)
- les appels à projets divers,
- la préfiguration du contrat du Parc Naturel Régional des Baronnies.

Enfin, l'Etat et le Pays Sisteronais-Buëch devront veiller à l'articulation de la présente convention avec les démarches engagées sur le territoire :

- le Pôle d'Excellence Rurale « un itinéraire interactif dans le pays Sisteronais-Buëch »,
- la candidature du Pays Sisteronais-Buëch au futur dispositif LEADER 2007-2013.

### **5.1. Le Pôle d'Excellence Rurale « un itinéraire interactif dans le pays Sisteronais-Buëch »**

Le Pays est labellisé Pôle d'Excellence Rurale pour la création d'un itinéraire interactif. Cette labellisation est le fruit d'une réflexion, depuis plusieurs années sur la protection et la valorisation de notre patrimoine rural. Celle-ci s'est construite autour de l'écomusée éclaté du Buëch, fil conducteur de l'itinéraire.

Pointé comme une des filières à développer dans le schéma touristique du Pays, ce pôle s'inscrit complètement dans cette démarche sur les deux volets culturel et économique.

Cet itinéraire s'appuiera sur différents supports de communication afin de le rendre le plus ludique et interactif possible. De ce fait, les nouvelles technologies seront le principal enjeu de ce produit touristique, dont il est fait référence dans le schéma de développement numérique.

Cette complémentarité entre les deux schémas, le PER et la convention territoriale est indispensable pour mener à bien une politique globale d'aménagement rural du territoire.

### **5.2. La candidature du Pays Sisteronais-Buëch au futur dispositif LEADER 2007-2013**

Souhaitant poursuivre la dynamique partenariale engagée entre les acteurs publics et privés de son territoire (notamment dans le cadre du programme LEADER+ et des précédents contrats), les responsables de l'Association du Pays Sisteronais-Buëch ont décidé de présenter une candidature au futur appel à projets LEADER 2007-2013 lors du Conseil d'Administration du 13 octobre 2006.

Dans le cadre de la préparation de cette candidature, le Pays a suivi la mise en place du FEADER dans lequel est intégré l'axe LEADER. La candidature du Pays se construit en lien avec la mise en place des autres politiques territoriales (Convention de territoire, appels à projets, autres fonds européens,...). Cette méthodologie a pour objet d'intégrer ce dispositif opérationnel dans la stratégie globale de développement du Sisteronais-Buëch, découlant du travail d'évaluation des précédentes contractualisations.

Le Pays Sisteronais-Buëch a décidé de confier la mission de suivi de la préparation de cette candidature à un Comité de Pilotage regroupant élus et socioprofessionnels représentatifs du territoire. Cette instance deviendrait le futur Comité de Programmation en cas de validation de la candidature.

Au regard des règlements en vigueur, de l'esprit du programme LEADER, et des enjeux déterminés sur notre territoire, le Pays Sisteronais-Buëch positionne sa candidature sur la dynamique d'éco-territoire, qui correspond à la priorité ciblée de notre stratégie Leader.

La notion d'éco-territoire a été définie en concertation avec l'ensemble des élus du Pays, comme un : « *Territoire sur lequel peuvent s'engager des actions et services impliquant un développement pérenne, une mutualisation des moyens, une préservation des équilibres, la prise en compte des investissements et de la dimension humaine, dans un souci de qualité et d'exemplarité.* ».

Cette candidature s'intègre dans les objectifs de la charte de développement durable du Pays, et, les trois orientations stratégiques définies entre l'association du Pays Sisteronais-Buëch et l'Etat depuis la précédente contractualisation :

- assurer un développement économique équilibré du territoire,
- renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité,
- renforcer la cohésion du Pays.

Le plan de développement LEADER, qui devra renforcer la dimension durable et solidaire du territoire à l'échelle du Pays, affinera le champ d'intervention de ce dispositif. Ceci passera par le développement d'actions en faveur de la promotion du territoire, de l'adaptabilité des services de proximité, et, de la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

## **ARTICLE 6 - INGENIERIE DES PROJETS OPERATIONNELS**

L'équipe technique du Pays Sisteronais-Buëch intervient en appui stratégique pour le territoire. Cet appui se fait de façon transversale par la mise en œuvre des orientations stratégiques de la convention de territoire. A ce titre, l'équipe technique du Pays a concentré son intervention – au cours de l'année 2007 – sur les études de faisabilité et la mise en réseau des acteurs en matière T.I.C. et de Tourisme.

Dans le registre des T.I.C., grâce aux Programmes *Boucles Locales Alternatives* et *Territoires Numériques* le Pays s'est inscrit dans une dynamique de promotion et de développement de l'utilisation des nouvelles technologies. En effet, la couverture Haut Débit des « zones blanches » et la réalisation de notre Schéma de Développement Numérique ont permis la mise en place de projets concrets en matière de nouveaux services destinés aux collectivités et aux acteurs du territoire (socioprofessionnels, associations, citoyens). L'équipe technique du Pays est en charge de construire et de pérenniser la dynamique de projet en cours sur le territoire. Il s'agit pour elle de favoriser l'extension des actions pilotes mises en œuvre au cours du précédent contrat et de développer de nouveaux projets T.I.C. En ce sens, en matière de Télésanté – après avoir accompagné l'étude de faisabilité, en partenariat avec le Pays Gapençais – le Pays souhaite travailler sur l'organisation de journées de sensibilisation et d'échanges sur les outils Télésanté ainsi que sur la faisabilité économique des projets en s'appuyant sur des actions pilotes (téléconsultations psychiatriques, rééducation fonctionnelle). D'autre part, les techniciens du Pays ont en charge la coordination et la mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre du portail internet Pays.

Autour du Plan d'Actions de Développement Touristique du Sisteronais-Buëch, l'équipe technique doit veiller à la bonne coordination des actions de promotion et de développement de ce secteur. A ce titre, il s'agit d'asseoir la compétitivité et l'innovation des professionnels du tourisme en matière de produits touristiques. Ceci s'appuie notamment sur la mise en réseau de l'ensemble des acteurs (porteurs de projets, financeurs, Tour-opérateurs...) pour la coordination et l'émergence d'une nouvelle offre touristique. Le Pays veillera à coordonner, homogénéiser, voir à faire émerger ces nouvelles dynamiques. Ceci se traduira par la mise en place :

- d'une promotion à l'échelle territoriale des projets,
- d'une mise en réseau des acteurs efficaces notamment autour de l'itinéraire interactif,
- du développement d'une politique de produits touristiques de territoire, notamment autour d'événementiels (Championnat du monde d'aile delta en 2008 et 2009, festival) et de randonnées.

Le Pays veille à ce que l'ensemble de ses démarches se situe dans le cadre des objectifs européens du développement durable.

## **ARTICLE 7 – MODALITES D’OBSERVATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION**

Les partenaires décident de mettre à disposition des territoires les données statistiques et géographiques disponibles les concernant (CRIGE, INSEE, cartographie...).

Un groupe de pilotage du Pays est constitué par l’Etat et le Pays ainsi que la Région et le ou les départements s’ils souhaitent s’y associer. Ce groupe de pilotage réunira l'ensemble des partenaires financiers concernés ainsi que les représentants du Conseil de Développement du Pays.

Au sein de ce groupe, l'Etat, le Pays et ses partenaires sont chargés d'assurer le suivi, la cohérence et l'évaluation de la convention territoriale et de ses conventions financières annuelles.

Pour ce faire, tous les ans, le groupe de pilotage établit un bilan quantitatif et qualitatif de l'avancement de la convention territoriale et des opérations engagées dans le cadre de cette convention ainsi qu'un programme prévisionnel pour l'année suivante.

Outre les bilans annuels, la convention territoriale fera l'objet d'une évaluation globale qui s'appuiera sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs. En association avec le Conseil de Développement, cette évaluation présentera un bilan physique et financier de la convention territoriale, une analyse du dispositif partenarial et des actions retenues ainsi que des autres actions conduites par le Pays.

Les partenaires déterminent, dès la signature de la convention-cadre de territoire, les objectifs opérationnels à renseigner, les modalités d'évaluation en continu intégrant la production d'indicateurs permettant d'apprécier les caractères structurants et innovants des opérations d'une part et le niveau de satisfaction des objectifs opérationnels retenus d'autre part. Ils permettront d'apprécier le développement de la démocratie participative, l'impact en matière de développement durable et d'égalité des chances.

## **ARTICLE 8 - DUREE ET CONDITIONS D’APPLICATION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans jusqu’au le 31 décembre 2009.

## **ARTICLE 9 - REVISION**

La révision de la présente convention peut être demandée par l’une ou l’autre des parties, si des modifications essentielles sont nécessaires.

Des avenants financiers et des conventions spécifiques pourront compléter la présente convention.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

La résiliation de la présente convention peut être demandée par l’une ou l’autre des parties. La demande doit être accompagnée d’un exposé des motifs. Lorsqu’elle émane du Pays, la demande fait l’objet d’une délibération de la structure porteuse du Pays.

Elle ne peut prendre effet que trois mois après la demande.

Fait en quatre exemplaires.

M. Michel SAPPIN

M. Bruno LAGIER

Préfet de la région PACA

Président du Pays Sisteronais-  
Buëch

En présence de Madame  
Béatrice ABOLLIVIER

En présence de Monsieur  
Jean-François SAVY

Préfète du département des  
Alpes de Haute-Provence

Préfet du département des  
Hautes-Alpes

# **ANNEXES**

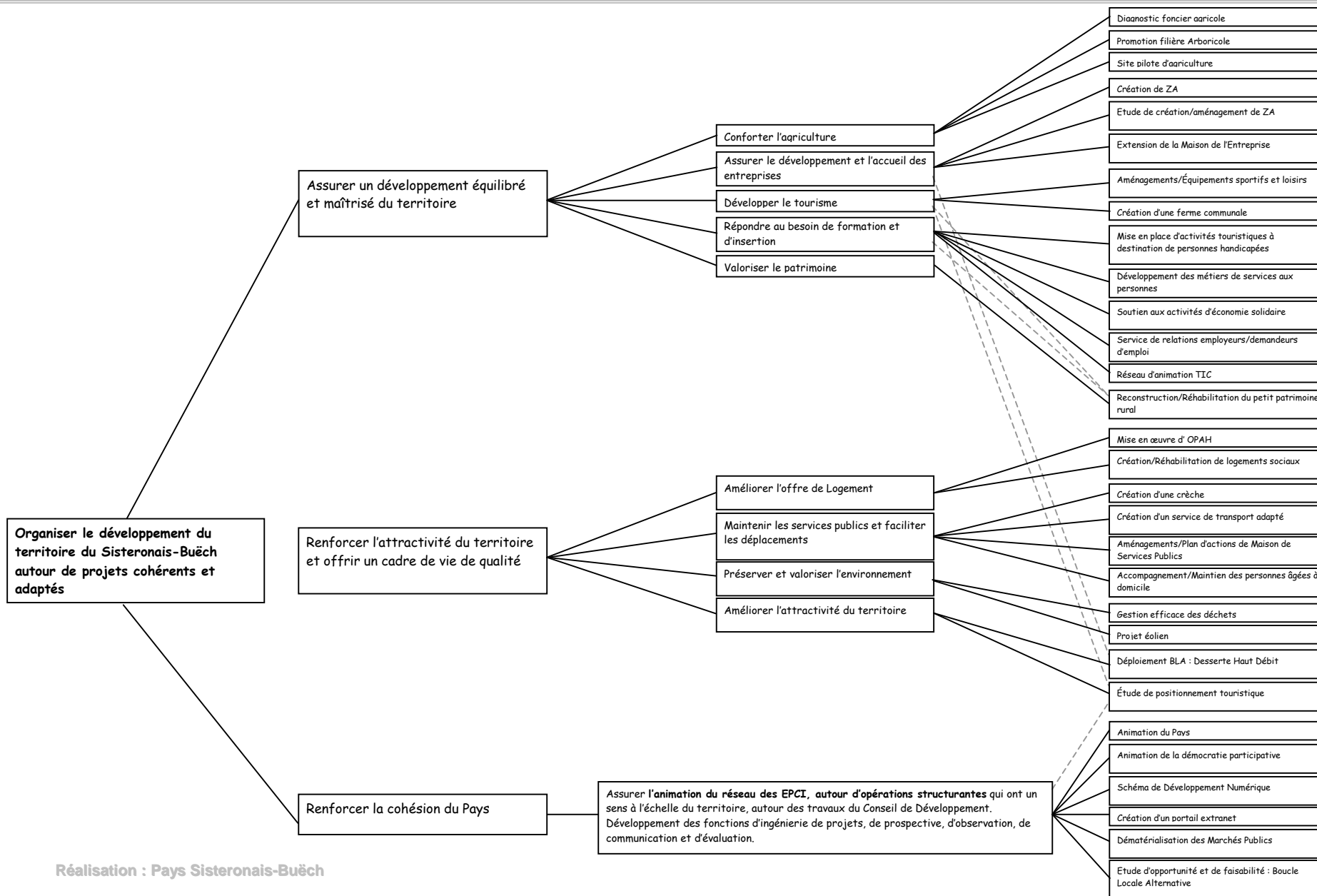
# 1. GRAPHE DES OBJECTIFS DU CONTRAT 2004 – 2006 DU PAYS SISTERONNAIS-BUËCH

Finalité

Objectifs Stratégiques

Mesures

Actions



## 2. PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE PAYS 2004-06

Remarque : les cellules surlignées en rouge correspondent aux projets non réalisés

### Dossiers inscrits au Contrat de Pays en 2004

Département	Opération	Volet thématique	Maîtrise d'ouvrage	Coût total	Etat	Région	CG	UE	Autres	Auto-financement	Observation
04 et 05	Animation Pays	Animer le Pays	Pays Sisteronais-Buëch	145 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €			35 000 €	
05	Extension de la déchetterie de Ribiers	2.3 Assurer une gestion efficace du traitement des déchets	CC de ribiers	383 500 €	153 500 €	43 340 €		110 000 €		76 660 €	
05	Création d'un service de transport en direction des personnes âgées sur la CC des Baronnies	2.2 Maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du Pays	Mairie de Rosans	60 000 €							
05	Accompagnement et maintien à domicile des personnes âgées	2.2 Maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du Pays	Mairie d'orpierre	70 000 €							
04	Etude pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs PLH sur le Pays	2.1 Mettre en place un PLH et des OPAH	Sur le 04 : SIVOM la Motte Turriers	90 000 €		72 000 €		9 000 €		9 000 €	
05	Etude pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs PLH sur le Pays	2.1 Mettre en place un PLH et des OPAH	Sur le 05 : CC de la Vallée de l'Oule	38 112 €	10 671 €	11 434 €		8 385 €		7 622 €	
05	Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une ou plusieurs OPAH sur le Pays	2.1 Mettre en place un PLH et des OPAH	CC de la Vallée de l'Oule	61 273 €		42 891 €		6 127 €		12 255 €	

04	Reconstruction de la chapelle Ste Marthe à Authon	1.5 Mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel dans le cadre d'un PEP	Association	41 860 €	16 792 €	12 594 €	4 198 €			8 276 €	
04	Création d'un ferme communale à Curel permettant d'accueillir un agriculteur, créer deux gîtes touristiques et une salle d'animation culturelle		Commune de Curel	667 494 €	177 235 €	289 435 €	67 078 €			133 746€	
05	Création d'une plateforme logistique dans ZA du plan et réalisation d'un embranchement ferré à laragne	1.2 Développement et accueil des entreprises		1 082 876 €		70 000 €	70 000 €		942 876 €		
05	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une installation terminale embranchée	1.2 Développement et accueil des entreprises	CC Laragnais	40 000 €		20 000 €	14 000 €			6 000 €	
04	Crèche de Noyers sur Jabron	2.2 Maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du Pays	Noyers du Jabron	320 000 €	128 000 €				112 000 €	80 000 €	
05	Site pilote d'agriculture durable du Serrois-Baronnies	1.1 Conforter l'agriculture	Chambre d'agriculture 05	60 000 €	20 500 €		12 000 €	5 000 €	2 500 €	20 000€	
05	Site pilote d'agriculture durable du Serrois-Baronnies	1.1 Conforter l'agriculture	CC du Serrois	60 000 €	20 500 €	7 600 €		5 000 €		26 900 €	
04 et 05	Promotion, communication; animation locale 04-05 de la filière arboricole	1.1 Conforter l'agriculture	Association de promotion des fruits des alpes de haute Durance	100 000 €	15 000 €		29 800 €	15 000 €	20 000 €	20 200 €	

### Dossiers inscrits au Contrat de Pays en 2005 - Montants engagés

Département	Opération	Volet thématique	Maîtrise d'ouvrage	Coût total	Etat	Région	CG	UE	Autres	Auto-financement	Observation
05	Diagnostic sur le foncier agricole dans le cadre du Site Pilote d'Agriculture Durable du Serrois-Baronnies-Oule	Habitat Foncier Logement	C.C. du serrois	65 400 €	28 200 €	14 000 €	11 200 €			12 000 €	CMA
05	Etude de faisabilité - Création de deux zones d'activités d'intérêt communautaire	Développement éco	C.C. du Larnagnais	98 421 €	29 526 €	29 526 €	9 842 €	9 842 €		19 685€	CE120505
04	Réhabilitation de logement social	Habitat Foncier Logement	commune de Mison	64 277 €	13 720 €	7 622 €				42 935 €	CE120505
04	Création de logements sociaux	Habitat Foncier Logement	Commune Noyer/Jabron	90 008 €	à déterminer						
05	Aménagement de logements Immeuble "la Licorne"	Habitat Foncier Logement	Commune Ventavon	480 000 €	à déterminer						
05	Desserte haut débit vallée Jabron	Développement éco	C. C. Vallée du Jabron	143 000 €		42 900 €		71 500 €		28 600 €	CE120505
04	Implantation autoroutière d'un point de promotion	Développement éco	APFAHP	24 000 €		10 000 €				14 000 €	CIMA

04	étude préalable et accompagnement technique de la création d'une Maison de Produits de Pays	Développement éco	Chambres consulaires	29 800 €		14 900 €	à déterminer			14 900 €	
04	Etude de positionnement touristique du Pays	Développement éco	Office du tourisme Sisteron	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			30 000 €	
04	mise en place d'une activité touristique à destination des personnes à mobilité réduite	Développement éco	OIT Pays de la Motte Turriers	28 000 €	11 200 €		8 400 €			8 400 €	CE120505
04	Création et aménagement d'un parcours spécifique de tir à l'arc accessible aux personnes handicapées à Clamensane	Développement éco	association des Archers du Sasse	10 000 €		7 000 €				3 000 €	CE120505
05	Aménagement de la maison de services publics	Emploi Formation	C.C.du Laragnais	230 000 €	46 000 €	92 000 €	23 000 €			69 000 €	
04	Etude de faisabilité Musée d'histoire et d'archéologie de Sisteron et du Val de Durance	TC	Commune de Sisteron	159 200 €		79 600 €	15 920 €			63 680 €	CE120505
05	Création d'un service de transport en direction des personnes âgées sur la CC des Baronnie	TC	Commune Rosans	17 000 €		8 500 €	1 700 €	3 400 €		3 400 €	CIMA
05	Maintien à domicile des personnes âgées	TC	Commune Orpierre	23 333 €		10 000 €	8 666 €			4 667 €	CE 12052005

## Dossiers inscrits au Contrat de Pays en 2006 - Montants Engagés

Département	Opération	Volet thématique	Maîtrise d'ouvrage	Coût total	Etat	Région	CG	UE	Autres	Auto-financement	Observation
04 et 05	Animation 2006		Pays Sisteronais-Buëch	120 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €			25 000 €	FNADT CPER 2006 (1)
04 et 05	Démocratie participative 2006		Pays Sisteronais-Buëch	35 000 €		25 000 €				10 000 €	
05	Etude complémentaire - Création de deux zones d'activités d'intérêt communautaire	Dvt Eco	Com.Com. du Laragnais	77 500 €	22 484 €	23 250 €	7 750 €	7 750 €		16 260€	FNADT CPER 2006 (1) : 15 500 Réserve parlementaire : 6984
04	Etude d'opportunité sur la création d'une zone d'activité à vocation artisanale	Dvt Eco	Com.Com. de la Vallée du Jabon	15 000 €	5 250 €	5 250 €	1 200 €			3 300 €	DDR demandée
04	Extension de la Maison de l'Entreprise (2ème tranche)	Dvt Eco	SEM de Sisteron	310 000 €	77 500 €	77 500 €	31 000 €			124 000 €	FNADT CPER
05	Etude de faisabilité pour la création d'une maison de pays autour de l'exploitation d'un moulin à huile de noix	Dvt Eco	Com. Com. de la Vallée de l'Oule	17 000 €	6 800 €	5 100 €				5 100 €	CIMA2005
05	Desserte haut débit Ribiers Val de Méouge	Dvt Eco	Com. Com. Canton Ribiers Val de Méouge	95 799 €	28 740 €			47 900 €		19 160 €	FNADT TIC 2005
04 et 05	Etude BLA	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	43 770 €	13 096 €			21 827 €		8 847 €	
04 et 05	Etude BLA 2ème tranche	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	8 174 €		2 452 €		4 087 €		1 635 €	
04 et 05	Etude BLA 3ème tranche	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	2 722 €	817 €			1 361 €		544 €	FNADT TIC 2006 (2)

04	Etude BLA	Dvt Eco	Vallée du Jabron	17 940 €		10 764 €		3 588 €		3 588 €	
05	Etude BLA	Dvt Eco	Ribiers Val de Méouge	10 000 €		4 649,40 €		3 350,40 €		2 000 €	
04	BLA Déploiement Sisteronais 1ère tranche	Dvt Eco	Com.Com. du Sisteronais	23 582 €		7 075 €		11 791 €		4 716 €	
04	BLA Déploiement Sisteronais 2ème tranche	Dvt Eco	Com.Com. du Sisteronais	108 518 €	32 556 €			54 259 €		21 703 €	FNADT TIC 2006 (2)
05	BLA Déploiement Serrois	Dvt Eco	Com.Com. du Serrois	68.825 €	20 648 €			34 413 €		13 764 €	FNADT TIC 2006 (2)
05	BLA Déploiement Serrois-2ème tranche	Dvt Eco	Com.Com. du Serrois	40 000 €	8 000 €	12 000 €		12 000 €		8 000 €	
05	BLA Déploiement Haut Buech	Dvt Eco	Com Com du Haut Buech	59 250 €		17 775 €		29 625 €		11 850 €	
05	BLA Déploiement Baronnies	Dvt Eco	CCIB	93 777 €		28 133 €		46 889 €		18 750 €	
04	BLA Déploiement Sivom de la Motte	Dvt Eco	SIVOM de la Motte Turriers	99 109 €		29 732,70 €		49 554,50 €		19 821,80 €	
05	BLA Déploiement Ventavon	Dvt Eco	Commune de Ventavon					à déterminer			
04 et 05	TN schéma de développement numérique	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	49 813 €		15 410 €		24 433 €		9 970 €	
04 et 05	TN PAPIP	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	26 897 €		8 069 €		13 448 €		5 380 €	
04 et 05	TN Site portail extranet Pays	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	59 920 €		17 976 €		29 960 €		11 984 €	
04 et 05	TN Etude de faisabilité d'un SIG	Dvt Eco	Pays Sisteronais-Buëch	22 352 €		6 400 €		11 482 €		4 470 €	

05	TN Volet 1 Expérimentation de la dématérialisation des MP	Dvt Eco	Com Com du Laragnais	7 865		2 359,15 €		3 932,50 €		1 573,35 €	
04 et 05	TN Dématérialisation des services administratifs	Dvt Eco	Pays Sisteronais- Buëch	49 346 €		14 804 €		24 673 €		9 869 €	
05	TN Volet 1 Mise en place d'un réseau d'animation d'accès public aux nouvelles technologies	Emploi Formation	Com Com du Serrois	25 500 €		7 650 €		12 750 €		5 100 €	
05	TN Volet 1 Mise en place d'un réseau d'animation d'accès public aux nouvelles technologies	Emploi Formation	Com Com du Laragnais	25 500 €		7 650 €		12 750 €		5 100 €	
05	TN Volet 1 Mise en place d'un réseau d'animation d'accès public aux nouvelles technologies	Emploi Formation	CCIB	38 724,90 €		11 220,01 €		18 700,02 €		8 800,87 €	
04 et 05	Etude de positionnement Touristique*	Dvt Eco	Pays Sisteronais- Buëch	61 624 €	21 960 €	12 934 €	10 000 € 3 199 €			13 531 €	FNADT CPER
05	Aménagement du site de Vol Libre de Larnage Chabre	Dvt Eco	Com. Com. Canton Ribiers	610 000 €		183 000 €	305 000 €			122 000 €	
05	Equipements complémentaires à la Base de Loisirs de Germanette	Dvt Eco	Com.Com. du Serrois	200.000 €	60 000 €	A déterminer	20 000 € à confirmer			40.000 €	DDR 2006 à solliciter
04	Aménagement de la Via Ferrata de la Grande Fistoire	Dvt Eco	O.I.T. La Motte Turrier	17 770 €		à déterminer					

05	Etude de concertation pour l'implantation d'une ferme éolienne	Dvt Eco	Com. Com. de la Vallée de l'Oule	63 000 €		44 100 €	6 300 €			12 600 €	
05	PILE Economie Solidaire	Dvt Eco	Com. Com. Du Serrois	40 000 €		12 000 €				28 000	
05	Plan d'actions Maison des Services Publics	Emploi Formation	Com. Com. Du Serrois	56 000 €		28 000 €				28 000 €	
05	Mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi	Emploi Formation	AIEBB	47 000 €	8 500 €	14 100 €	4 700 €	9 400 €		0 300 €	FNADT CPER 2006 (2)
05	Développement d'un service de mise en relation employeurs et demandeurs d'emplois	Emploi Formation	Com.Com. du Laragnais	17 000 €	8 800 €	3 805 €				4 395 €	DDR 2006 30 % demandée
05	Mise en place d'ateliers collectifs en direction du public de l'Espace Rural Emploi Formation	Emploi Formation	Com.Com. du Laragnais	20 242 €	11 200 €	4 705 €				4 337 €	DDR 2006 30 % demandée
05	Coordonner une action territoriale spécifique en direction des métiers de services aux personnes	Emploi Formation	Com.Com. du Serrois	49.860 €		14 958 € à confirmer		24 930 €		9 972 €	
05	Soutien à la création d'activité dans le cadre de l'économie solidaire	Emploi Formation	Com.Com. du Serrois	55 600 €		8 340 €		27 800 €		19 460 €	
04	Projet de réhabilitation et de mise en valeur du hameau de Saint Symphorien	Emploi Formation	SIVU de St Symphorien	600 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €			180 000€	FNADT CPER 2007 à solliciter

04	Etude préalable OPAH-RR	Foncier Habitat Logt	SIVOM de la Motte Turriers	65 000 €	26 800 €	18 000 €	7 200 €			13 000 €	DDE
04	Etude thermique OPAH-RR	Foncier Habitat Logt	SIVOM de la Motte Turriers	5 000 €	3 500 €					1 500 €	FREE
04	Suivi d'animation OPAH RR	Foncier Habitat Logt	SIVOM de la Motte Turriers	50 000 €	25 000 €		10 000 €			1 500 €	DDE
05	Logements sociaux	Foncier Habitat Logt	Commune de Ventavon	506 400 €	17 250 €	45 000 € à confirmer	11 434 €			432 716 €	PALULOS
04	Logements sociaux de Mézien	Foncier Habitat Logt	Communes d'Entrepierrres	à déterminer							PALULOS
05	Logements sociaux	Foncier Habitat Logt	Commune de Saléon	75 325 €	3 552 €	15 000 €	30 130 €			26 643 €	PLS
05	Logements sociaux	Foncier Habitat Logt	Commune de Moydans	112 925 €	5 750 €	15 000 €	5 000 €		22 585 €	64 590 €	DGE + PALULOS
04	Réhabilitation d'un bâtiment communal en salle multi-activités, création d'un espace Mairie et de deux logements sociaux	Foncier Habitat Logt	Commune de Faucon du Caire	420 000 €	99 844 €	72 140 €	28 964 €			219 052 €	DGE
05	Création d'un service de transport en direction des personnes âgées sur la CC des Baronnie (2ème année)	Innovation	Commune de Rosans	17 000 €		8 500 €	1 700 €	3 400 €		3 400 €	CE20095
05	Création service de transport personnes âgées sur la CC des Baronnie 3ème année)	Innovation	Commune de Rosans	17 000 €		8 500 €	1 700 €	3 400 €		3 400 €	
05	Extension à la vallée du Céans accompagnement et maintien à domicile des personnes âgées	Innovation	Commune d'Orpierre	30 000 €	10 000 €		8 666 €		5 334 €	6 000 €	FNADT CPER 2006 (2)

